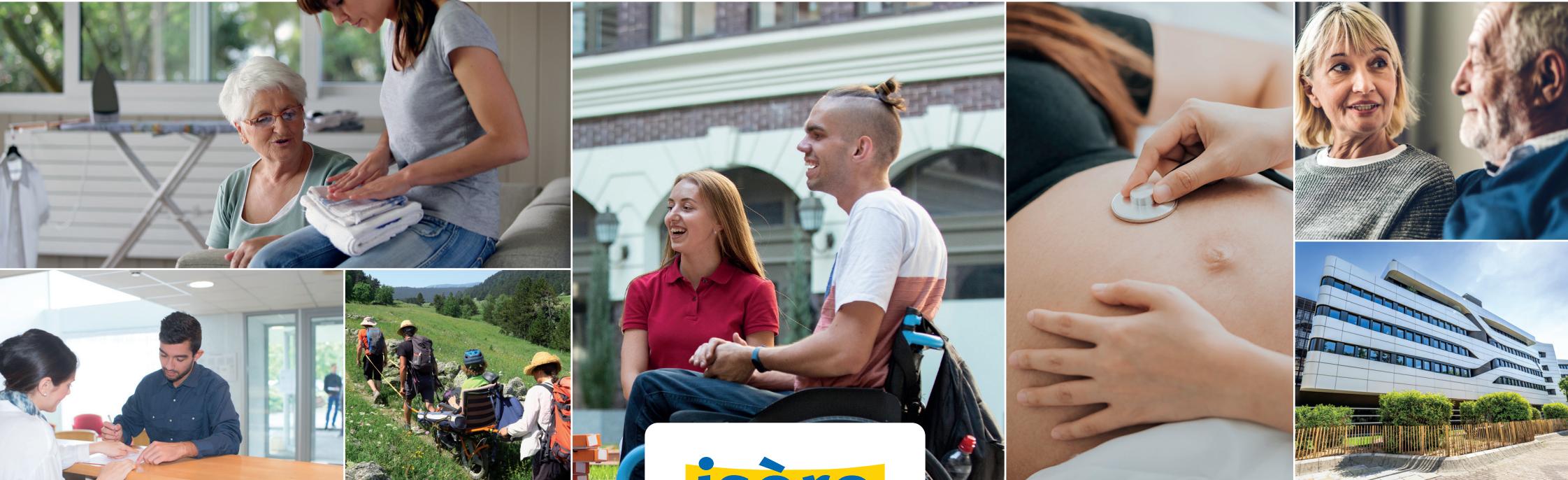


2026

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

RAPPORT SYNTHÉTIQUE



isere.fr

isère
LE DÉPARTEMENT





LE CONTEXTE

Le Budget primitif 2026 (BP 2026) du Département de l'Isère a été adopté le 5 décembre 2025 par le Conseil départemental.

Ce budget a été construit dans un contexte national marqué par de fortes tensions, aussi bien politiques (instabilité gouvernementale) que financières (déficits élevés et dette publique importante). Cette situation dégradée génère de grandes incertitudes pour les finances locales. Notre gestion rigoureuse et responsable s'avère précieuse.

Sur le BP 2026 nous faisons face à un « effet ciseaux » : les dépenses prévues augmentent plus vite que les recettes.

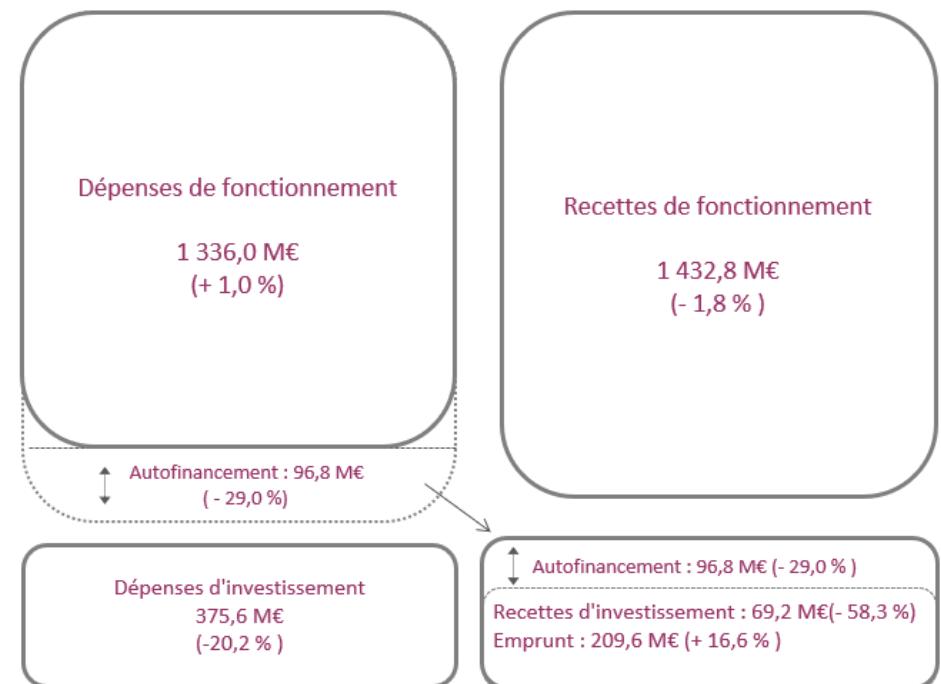
Une gestion prudente est donc essentielle pour préserver la stabilité financière de la collectivité, tout en poursuivant des politiques publiques départementales ambitieuses, innovantes et solidaires.



L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le Budget primitif pour l'année 2026 (budget principal et budgets annexes) s'élève à 1 711,6 M€¹ en dépenses et recettes.

L'équilibre se présente de la manière suivante :

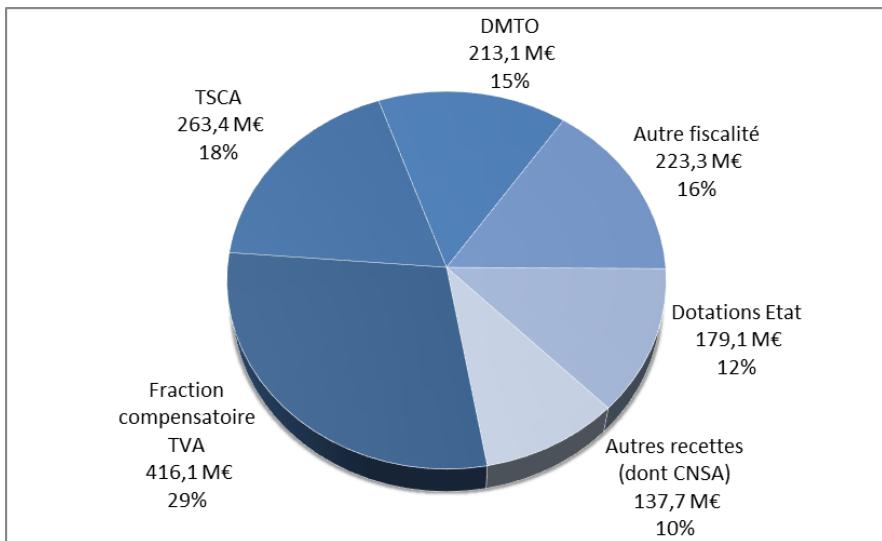


Il repose sur un autofinancement de 96,8 M€ et un emprunt budgétaire de 209,6 M€.

¹ Budget consolidé, opérations réelles, hors reports et reprise des résultats

LES RECETTES : 1 711,6 M€²

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 432,8 M€.



La principale ressource du Département (416,1 M€) est constituée des fractions de TVA nationale versées en compensation de la perte, pour les Départements, de la TFPB³ et de la CVAE⁴.

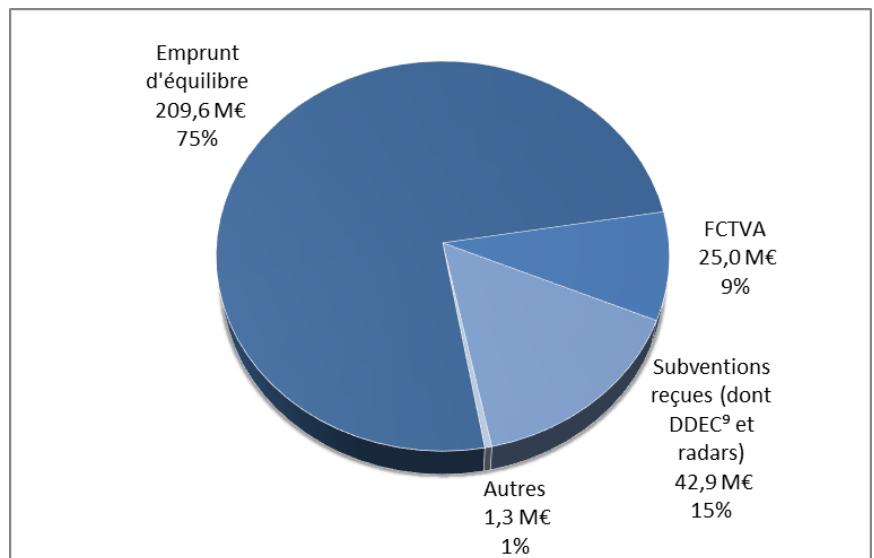
Les droits de mutations (DMTO) sont estimés à 213,1 M€ et la TSCA⁵ à 263,4 M€.

Les dotation versées par l'Etat représentent 179,1 M€, dont 160,9 M€ pour la DGF⁶.

Parmi les autres recettes de la fiscalité, la TICPE⁷ s'élève à 75,1 M€.

Enfin, les dotations de la CNSA⁸ pour les aides aux personnes âgées et handicapées sont inscrites à hauteur de 97,8 M€ (autres recettes).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 278,8 M€.



Le fonds de compensation de la TVA représente 25 M€ de recettes d'investissement (9 %) et les subventions reçues 42,9 M€ (15 %).

L'emprunt d'équilibre représente 209,6 M€.

² Budget consolidé, opérations réelles, hors doubles comptes, reports, reprise de résultats et OCLT

³ TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties

⁴ CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

⁵ TSCA : taxe spéciale sur les conventions d'assurance

⁶ DGF : dotation globale de fonctionnement

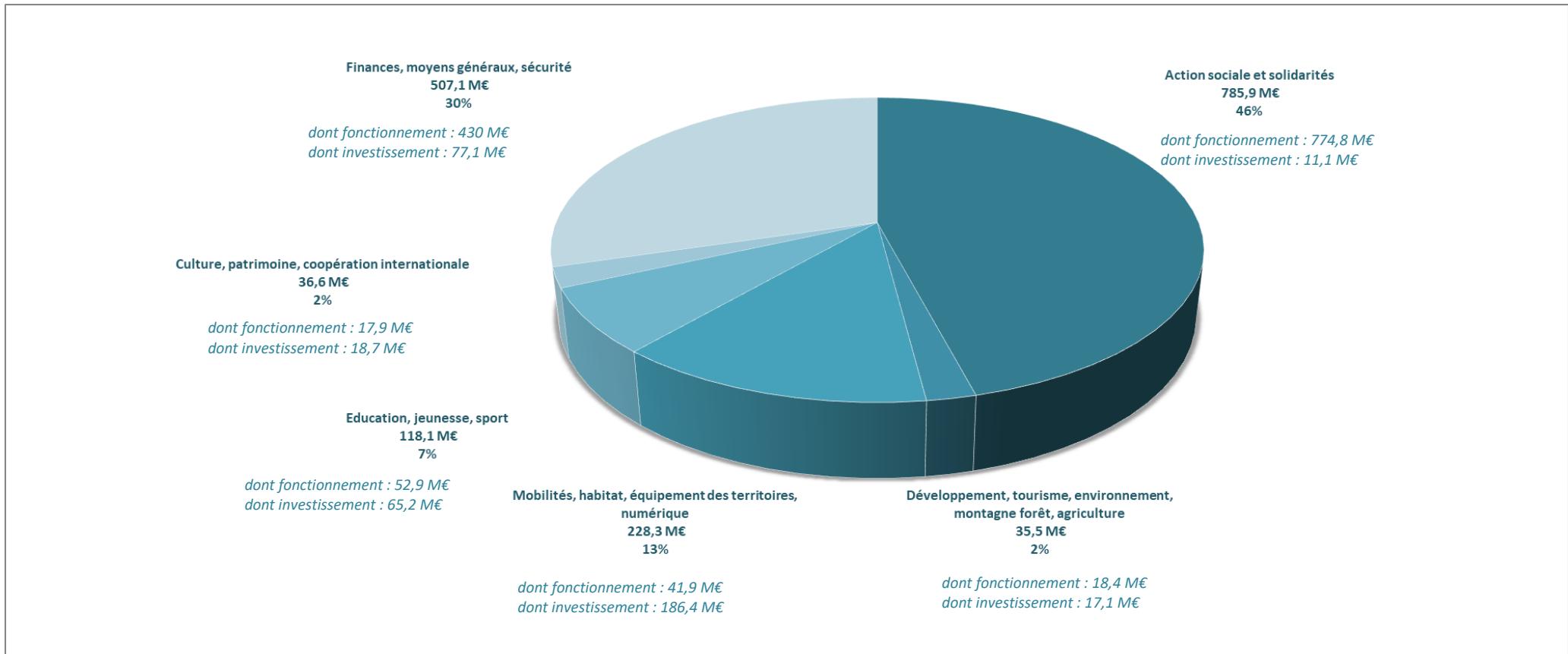
⁷ TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

⁸ CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

⁹ DDEC : Dotation départementale d'équipement des collèges

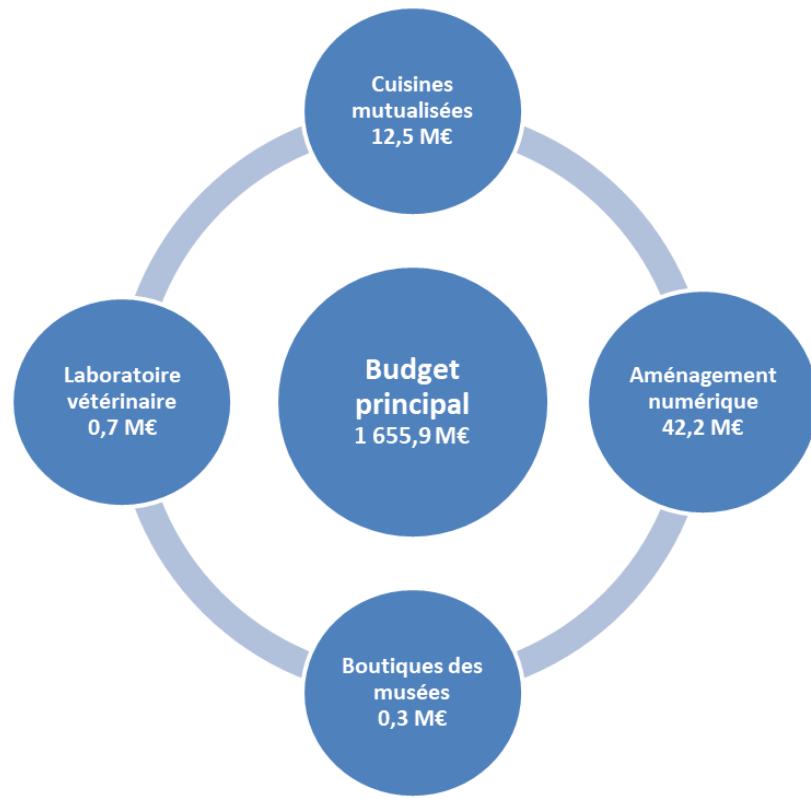
LES DEPENSES : 1 711,6 M€¹⁰

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 336,0 M€ et les dépenses d'investissement à 375,6 M€ (334,5 M€ hors dette).



¹⁰ Budget consolidé, opérations réelles, hors doubles comptes, reports, reprise de résultats et OCLT

LA STRUCTURE DU BUDGET



Le budget voté s'élève, en dépenses, à 1 711,6 M€. Il comprend :

- › Le budget principal du Département qui regroupe les principales missions exercées par le Département.
- › Le budget annexe Aménagement numérique consacré au Réseau en fibre optique installé par le Département de l'Isère (Isère THD).

› Le budget annexe des cuisines mutualisées qui assurent la restauration collective de la majorité des collèges publics départementaux et finance la mise en place du repas à 2 € pour tous les collégiens.

› Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental de l'Isère qui intervient dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et dans le domaine de la santé animale.

› Le budget annexe des boutiques des musées, budget au sein duquel sont gérées les boutiques des musées départementaux.



L'EMPRUNT

L'encours de dette au 31 décembre 2024 s'élève à 462,9 M€. L'Isère reste peu endettée : 2,8 ans de capacité de désendettement⁹. Une vigilance renforcée sur l'évolution de nos ratios est toutefois indispensable.

La majeure partie de l'encours est à taux fixe (à plus de 87 %).

Ces emprunts sont classés 1A, soit le niveau le moins risqué de la charte de Gissler (charte de « bonne conduite » entre les établissements bancaires et les collectivités locales).

⁹ Ce ratio (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que le Département y consacre la totalité de son épargne brute.

LES POLITIQUES PORTEES PAR LE DEPARTEMENT

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

	PERSONNES AGEES	221,6 M€
	PERSONNES HANDICAPEES	215,9 M€
	ENFANCE ET FAMILLE	186,2 M€
	COHESION SOCIALE	156,4 M€
	SANTE PUBLIQUE	5,8 M€

En tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département de l'Isère fait face à une majoration importante de ses dépenses de solidarités (+ 4,5 % par rapport au BP 2025). Elles représentent près de 58 % des dépenses de fonctionnement. La hausse des politiques autonomie (+ 4,2 %) est forte. Cette progression (+ 4,9 % pour la politique personnes âgées, + 3,6 % pour la politique personnes handicapées) s'explique par la hausse du nombre de bénéficiaires mais aussi par les revalorisations tarifaires prises en charge par le Département.

La politique enfance et famille s'impose comme un pilier fondamental pour assurer la protection, l'épanouissement et l'accompagnement des enfants, tout en apportant un soutien concret aux familles dans leur vie quotidienne. Le Département veille ainsi à garantir une qualité élevée d'accueil et de prise en charge des enfants, en accordant une attention particulière à la prévention et à l'accompagnement des situations complexes. La

mise en place de mesures d'accompagnement à domicile et un soutien renforcé à la parentalité sont aussi au cœur de ses interventions. Concernant la cohésion sociale (+ 7 %), le nombre d'allocataires est en hausse ainsi que le montant moyen de l'allocation RSA. Depuis 2012, le montant des Allocations individuelles de solidarité (AIS) a augmenté de + 71 %.

En matière de santé publique, la politique volontariste du Département se poursuit avec le dispositif « Isère Santé » qui se traduit notamment par un soutien à l'implantation des professionnels de santé, l'attribution de bourses d'études, d'aides à l'installation et le développement d'un nouvel espace Isère santé.

DÉVELOPPEMENT, TOURISME, ENVIRONNEMENT, MONTAGNE, FORêt, AGRICULTURE

	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	10,9 M€
	ATTRACTIVITE ET TOURISME	9,3 M€
	AGRICULTURE	6,2 M€
	EAU	4,7 M€
	MONTAGNE	3,4 M€
	FORET FILIERE BOIS	0,6 M€
	EUROPE, DEVELOPPEMENT, INNOVATION	0,4 M€

Dans le cadre de la boussole des transitions Isère Durable, le Département maintient son ambition de préparer l'Isère aux effets du changement climatique et de contribuer à son atténuation.

La politique Environnement consacre une part importante de son budget à la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité en assurant la gestion, l'animation et l'investissement sur les sites, en soutenant des actions pédagogiques et des projets territoriaux.

En 2026, il poursuit la mise en œuvre de la stratégie du schéma du tourisme et de la montagne, en renforçant la concertation avec les EPCI et les stations pour construire une vision commune et soutenir des projets touristiques structurants, notamment grâce à l'ingénierie départementale. Le Département soutient aussi le développement touristique local (lacs, vélo-routes, itinéraires de randonnée) et s'appuie sur son partenariat étroit avec Isère Attractivité.

Le Département a pour objectif de renouveler son Projet alimentaire territorial et poursuit son engagement pour une agriculture locale, durable et de qualité, notamment à travers le soutien à la marque ISHERE, la structuration des filières de proximité et la promotion du 100 % local ou bio dans les repas des collégiens. Des aides seront dédiées pour accompagner les organismes agricoles, soutenir les investissements, moderniser les abattoirs, renforcer le maillage vétérinaire en zone rurale, assurer le fonctionnement du laboratoire vétérinaire, et aussi valoriser les espaces agricoles et naturels périurbains.

La préservation des ressources naturelles reste un enjeu majeur pour l'avenir. Parmi les nombreuses actions conduites, figure la gestion de l'eau qui revêt un caractère stratégique fondamental. L'intervention du Département se traduit par l'accompagnement des investissements en eau potable et assainissement, l'assistance technique auprès des communes et EPCI, le soutien aux syndicats GEMAPlens.

Au travers de son programme « Un arbre, un habitant en Isère » d'ici 2028, le Département poursuit son soutien au renouvellement forestier et favorise l'adaptation au changement climatique en préservant la biodiversité.

MOBILITÉS, HABITAT, ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES, NUMÉRIQUE

	ROUTES	109,6 M€
	AMENAGEMENT NUMÉRIQUE	42,2 M€
	SOLIDARITE TERRITORIALE	41,0 M€
	TRANSPORTS	23,7 M€
	LOGEMENT	11,7 M€

La sécurité des usagers et la préservation du patrimoine routier départemental restent des priorités. Le Département continue d'investir pour l'entretien, la modernisation et la sécurisation du réseau.

Un accent particulier est mis sur la reconstruction de deux ponts stratégiques à Brignoud et à Gavet, la gestion des risques naturels, le développement d'aménagements cyclables (la belle Via, la liaison Frontonas-La-Verpillière) et l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement. Des investissements ciblés sont prévus pour la viabilité hivernale, le renouvellement du matériel moins polluant, la modernisation des centres d'entretien, la sécurisation des routes (Trièves), carrefours et ponts (Condrieux).

Concernant l'aménagement numérique du territoire, le Département poursuit ses actions en faveur de sa stratégie numérique dans l'objectif de garantir la pérennité de ses réseaux publics de communications électroniques et de finaliser le déploiement de la fibre optique.

Le Département a fait le choix fort de maintenir l'aide aux communes (« Action cœur de ville ») et aux EPCI pour préserver la capacité du bloc communal à réaliser ses projets.

Il soutient ainsi les dynamiques d'investissement local ayant un effet de levier important et participe à la vitalité économique et la revitalisation des territoires, notamment des entreprises créatrices d'emplois.

CULTURE, PATRIMOINE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

	CULTURE ET CITOYENNETE	35,1 M€
	COOPERATION INTERNATIONALE	1,5 M€

Malgré le contexte budgétaire contraint, la culture et son accès au plus grand nombre reste une priorité pour le Département.

Ainsi, le Département se mobilise très fortement pour la conservation, la préservation et la restauration des fonds et collections dont il a la charge.

Les investissements dans les grands projets culturels se poursuivent (musée d'histoire de Vienne, pôle de conservation muséal).

Pour rester attractif et en phase avec l'histoire et l'actualité du territoire, les archives et les musées continuent à proposer de nouvelles expositions annuelles (l'eau en 2026).

Le Département continue à être présent aux côtés des communes et intercommunalités dans leurs projets culturels (restauration de la Tour Perret à Grenoble, de l'abbatiale à Saint-Antoine-l'Abbaye).

La politique dynamique de soutien aux acteurs locaux permet ainsi d'offrir une vitalité culturelle sur l'ensemble du territoire. Une continuité d'actions en faveur des activités au quotidien des théâtres, centres d'art et des grands événements est assurée.

En matière de coopération internationale, les actions se poursuivent, en Arménie (dans l'agriculture) et au Sénégal (l'eau et l'assainissement) avec toujours la volonté d'agir en faveur d'un développement local, durable et concerté avec les territoires partenaires.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

	EDUCATION	106,6 M€
	JEUNESSE ET SPORTS	11,6 M€

Pour garantir le bon fonctionnement des collèges et soutenir les projets au service de tous les élèves, malgré un contexte financier tendu, le Département consacre plus de 15,8 M€ aux dotations, 14,3 M€ à la restauration scolaire de qualité et accessible, et poursuit l'objectif du 100 % local ou bio dans les cuisines mutualisées. Afin de favoriser des conditions d'apprentissage et d'enseignement optimales, les moyens consacrés à la réhabilitation et la construction des collèges ainsi qu'aux travaux de maintenance restent importants. Le Département investit également dans le numérique éducatif et l'équipement des établissements, tout en soutenant les collèges privés, les MFR et les élèves scolarisés hors Isère, afin d'assurer la réussite et le bien-être de tous les collégiens.

Le Département maintient son engagement en faveur du sport et de la jeunesse, en soutenant les clubs amateurs de haut-niveau, les manifestations sportives et de nombreuses initiatives d'insertion, d'action sociale et de handicap. Il renforce aussi ses actions pour la jeunesse à travers des dispositifs comme la carte Tattoo Isère, la Bourse « Coup de Pouce Jeunes Isère » et des projets éducatifs innovants, tout en poursuivant ses efforts de prévention contre le décrochage scolaire et en valorisant l'engagement citoyen des jeunes.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS GÉNÉRAUX

	RESSOURCES HUMAINES	244 M€
	FINANCES	134,9 M€
	SECURITE	69,9 M€
	BATIMENTS DEPARTEMENTAUX	29,6 M€
	ADMINISTRATION GENERALE	28,7 M€

4 700 agents départementaux sont au service des Isérois. En matière de ressources humaines, l'évolution des dépenses est maîtrisée (+ 3,1 %) alors même que les fortes hausses de cotisations décidées par l'Etat (CNRACL et URSSAF) pèsent lourdement sur le budget. Dans ce contexte, le Département fait le choix d'une politique RH audacieuse, innovante et attractive pour accompagner chaque agent dans son parcours et garantir un service public de qualité (formation, évolution professionnelle, prévention, santé).

La qualité de vie au travail est soutenue par une politique sociale ambitieuse (subventions à l'Association des personnels du Département de l'Isère...). Le Département reste pleinement engagé en faveur de la politique inclusive (apprentissage, handicap et précarité). La collectivité poursuit dans le cadre du renouvellement du conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ses actions en faveur des personnes en situation de handicap.

Dans un contexte de mutation technologique et de multiplication des cyberattaques, le Département donne la priorité à la consolidation des infrastructures, le renforcement de la cybersécurité et l'innovation numérique (déploiement de l'IA).

S'agissant des bâtiments départementaux, le Département réalise ses investissements dans l'objectif d'améliorer le confort des usagers, la rénovation énergétique et la construction responsable.

A cette fin, le recours aux énergies renouvelables est privilégié (photovoltaïque, géothermie, bois...) ainsi que l'utilisation des matériaux bio et géo-sourcés. Ainsi, les choix architecturaux du Département privilégient les économies d'énergie tout en facilitant la maintenance.

Concernant la sécurité civile, le Département renforce son engagement auprès du SDIS 38 (Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère) dans la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement pour le patrimoine immobilier, les équipements et la transformation numérique.

Dans le cadre des autres axes de la politique sécurité, il maintient ses actions avec les partenaires qui œuvrent à la sécurité des Isérois en accompagnant les communes et leurs groupements via le subventionnement de dispositifs de vidéoprotection.